



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France
en partenariat avec

Le rectorat de l'Académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord,

Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV),

Le Grand Bleu à Lille, spectacle vivant pour les nouvelles générations, scène conventionnée Art, Enfance et Jeunesse

*dans le cadre des programmes d'éducation artistique et d'action culturelle
développés en région Hauts-de-France, lancent un*

APPEL À CANDIDATURES
EN DIRECTION DES
ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION

pour une mission d'appui artistique en 2022/2023

*en faveur des équipes éducatives en charge de la scolarisation des enfants et des jeunes allophones
nouvellement arrivés en France, et des enfants et des jeunes issus de familles itinérantes et de
voyageurs vivant sur la métropole lilloise*

Deux artistes sont recherchés pour mener chacun leur résidence

Mission d'appui artistique

Lancée à titre expérimental en 2012-2013, la mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir les différentes équipes enseignantes et éducatives en charge de la scolarisation des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France et des enfants et des jeunes de la communauté des gens du voyage vivant sur la métropole Lilloise.

Elle est essentiellement destinée à fédérer ces équipes à partir de deux présences artistiques partagées et d'une envie commune de mettre en œuvre des actions artistiques et éducatives. Par ailleurs, les artistes sont invité.e.s, avec l'enseignant, quand cela est possible, à faire un lien avec la programmation du Grand Bleu, scène conventionnée d'intérêt national Art, Enfance et Jeunesse, partenaire du dispositif. Ci-joint le lien sur le site du **Grand Bleu**.

Elle est donc incarnée par **deux artistes** dont on recherche la pleine disponibilité pour **une durée de 12 semaines non consécutives** (voir calendrier détaillé dans la partie « *Éléments organisationnels et financiers* »).

Les artistes intéressé.e.s par cette offre sont invité.e.s, avant toute chose, à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *qu'est -ce qu'une résidence-mission ?* ». téléchargeable ici : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France> . Ce texte fait office de cahier des charges.

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>

De manière préventive, les artistes concevront leurs projets afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restriction sanitaires.

Objectifs et enjeux

Ils sont de permettre à ces enfants et jeunes d'appréhender pleinement la création contemporaine en invitant les enseignants et les éducateurs à expérimenter en ce sens, concrètement :

- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion et les formes de représentation stigmatisantes ;
- contribuer à l'animation et à l'action du réseau d'enseignants et d'éducateurs en charge des enfants et

jeunes concernés ;

- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps scolaires et hors scolaires de ces enfants et jeunes comme dans l'exercice professionnel des enseignants et éducateurs ;

Le réseau bénéficiaire de la mission d'appui artistique

Qui sont les élèves allophones ?

Un élève allophone est un élève qui parle une ou plusieurs autres langues que le français à son arrivée en France. Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé en France (EANA)** tout élève venant de l'étranger, quelle que soit sa nationalité, présent sur le territoire national depuis moins d'un an.

La population constituée par les EANA n'est pas homogène. Le facteur de diversité le plus immédiatement repérable est **l'origine géographique**. Il n'existe pas de recensement précis des pays d'origine des EANA, et la répartition territoriale des migrants varie à l'échelle nationale mais aussi académique.

Les conditions d'arrivée sur le territoire français ainsi que les raisons de la migration ont un impact important sur la scolarisation des EANA, sans qu'il soit possible d'établir de relation systématique entre le parcours de l'élève et les effets sur le processus d'apprentissage. Il est toutefois essentiel d'avoir une idée de la situation personnelle de l'élève pour mieux anticiper les difficultés qu'il pourrait rencontrer ou au contraire les habiletés qu'il pourrait manifester.

Les EANA peuvent être :

- - des mineurs accompagnant leurs parents étrangers expatriés en France pour des raisons de mutation professionnelle ou de poursuite d'étude,
- - des mineurs admis au titre du regroupement ou rapprochement familial,
- - des mineurs accompagnant leurs parents en demande d'asile politique,
- - des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption,
- - des mineurs isolés étrangers.

Des parcours scolaires divers

Certains EANA n'ont jamais été scolarisés avant leur arrivée en France. Ils sont désignés par le sigle « NSA » (non scolarisés antérieurement). D'autres ont été partiellement scolarisés, on parle là d'élèves « PSA » (partiellement scolarisés antérieurement). Ces élèves ont parfois commencé un parcours scolaire dans leur pays de provenance, qui a été interrompu pour diverses raisons : migration (plusieurs mois parfois), établissements inaccessibles en raison de conflits en cours dans certains pays, ou encore trop éloignés du lieu de vie des jeunes.

D'autres EANA ont été scolarisés régulièrement dans leur pays d'origine ou parfois dans un pays tiers lorsque la famille a connu plusieurs migrations successives. Ce sont des élèves « SA » (scolarisés antérieurement).

De profils linguistiques variés

Certains élèves arrivent en France et ne parlent pas du tout le français. D'autres arrivent en ayant un

niveau débutant ou intermédiaire à l'oral. Cela peut s'expliquer par leur parcours : certains élèves arrivent de pays dans lesquels le français était une des langues officielles, ou encore une des langues enseignées à l'école. Il existe donc une **grande hétérogénéité des acquis** parmi le public regroupé sous l'appellation « EANA ».

L'objectif pour ces élèves est d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages qu'ils doivent effectuer en milieu scolaire. Pour atteindre cet objectif, les EANA doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement en français langue seconde et en français langue de scolarisation. Dans l'académie de Lille, cet enseignement est dispensé en dispositif UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants).

Les séances de travail proposées dans le cadre de la MIAA se déroulent au sein de ces dispositifs UPE2A, implantés dans des écoles, des collèges et des lycées, sous la responsabilité de l'enseignant référent.

Comment fonctionne une UPE2A ?

Les UPE2A sont des dispositifs et non des classes. Les élèves allophones quittent leur classe ordinaire (CP, CM1, 4^{émé}) quelques heures par semaine pour bénéficier de cours de français langue seconde en UPE2A. Ce nombre d'heures est défini en fonction des besoins des élèves : les élèves non scolarisés antérieurement bénéficieront de 12 à 15h de soutien en UPE2A par semaine, les élèves grands débutants 6 à 9h par semaine, les élèves francophones ayant besoin de soutien à l'écrit 3h par semaine etc.

En fonction de leur profil scolaire et de leur niveau de maîtrise du français, les EANA sont pris en charge pour un enseignement personnalisé du français langue seconde (FLS) associant travail individualisé et regroupements par besoins.

Pour toutes ces raisons, les emplois du temps des enseignants de dispositifs évoluent fréquemment. De nouveaux élèves arrivent toute l'année, certains quittent également ces dispositifs en cours d'année.

Cas particulier des Antennes scolaires mobiles

L'enseignement privé dispose de 3 classes mobiles à destination des écoliers et des collégiens EFIV (Elèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) et EANA (Elèves Allophones et Nouvellement Arrivés) de la Métropole Européenne de Lille. Il s'agit d'un dispositif passerelle vers l'école ordinaire.

A bord des 3 « camions-école », les professeurs apportent une première scolarisation visant à aboutir à une inclusion durable à l'école. Ils dispensent les apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter, en langue française. Ils accompagnent également les familles lors des démarches d'inscription en école et sont des personnes ressources pour les équipes éducatives.

Sigles à connaître pour survivre en MIAA

EANA : élèves allophones nouvellement arrivés

NSA : non scolarisé antérieurement

PSA : partiellement scolarisé antérieurement

SA : scolarisé antérieurement

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Éléments organisationnels et financiers

Pour chacun des deux artistes retenus, la durée de la mission est de 12 semaines non consécutives à temps plein se répartissant ainsi :

- 1^{ère} partie de résidence : **du lundi 5 décembre au vendredi 16 décembre 2022 inclus** (deux semaines).

Les deux premières semaines de résidence seront principalement consacrées aux rencontres avec les enseignants pour donner à voir leurs travaux et leurs démarches et permettre l'élaboration de pistes et d'un calendrier des interventions.

- 2^{ème} partie : du **lundi 9 janvier au vendredi 10 février 2023** (5 semaines) puis du **lundi 27 février au vendredi 18 mars 2023** (3 semaines). Interventions artistiques des artistes auprès des groupes d'UPE2A
- 3^{ème} partie : **du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023** (2 semaines). Ce temps sera réservé aux projets développés avec les équipes des antennes scolaires mobiles.
- **le jeudi 1^{ER} juin ou jeudi 8 juin 2021 : moment convivial et de partage** au Grand Bleu avec possibilité de restitution des travaux et de réunion des différents groupes. Il est important de garder à l'esprit que les actions réalisées ne sont aucunement soumises à l'obligation d'une restitution publique, ni même d'une production. Toutefois, si désir de production ou de restitution il y a, elles n'en constituent pas pour autant la finalité de ces actions.

Durant les huit semaines, le travail pourra prendre des formes diverses d'interventions.

Le nombre de projets sera fixé au regard de la manifestation des enseignants et des disciplines (en moyenne les projets sont au nombre de 10 par artiste à raison de 5 séances de 2 heures par projet).

En amont de la période de mission, les deux artistes retenus sont invités par le Grand Bleu, le CASNAV et la DRAC, à **une « 27^e heure artistique »** au cours de laquelle, ils ou elles présenteront leurs démarches artistiques à l'ensemble de la communauté éducative concernée, qui aura au préalable échangé sur des choix possibles avec les élèves.

Ce moment de présentation qui prendra la forme d'une conférence très illustrée et qui laissera une part importante à l'échange aura lieu sur une demi-journée le **mercredi 9 novembre 2022 ou le mercredi 16 novembre 2022**

Les moyens financiers rassemblés par les partenaires pour le salariat des artistes résidents, pour les **douze semaines** de mission, représentent un montant global de 20 000 euros (coût total employeur), soit un montant de 10 000 euros consacrés à chaque artiste.

Le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, il est possible de rétribuer une partie au titre de l'intermittence ou aux droits d'auteurs pour les artistes concernés, mais dans la limite de 30% maximum du montant total de la rémunération.

Les artistes sont autonomes en matière de déplacement. Ils ou elles sont, de préférence, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposent d'un véhicule personnel. Cependant les établissements scolaires qui sont dotés d'un dispositif UPE2A sont pour la plupart très bien desservis par les transports en commun.

Les frais de déplacement et les repas sont à la charge des artistes.

Il est à noter que cette mission ne propose pas d'hébergement aux artistes retenus.

Méthode et forme d'action

Toutes les équipes pédagogiques et éducatives, désireuses de s'associer à la mission d'appui artistique, sont invitées chacune, à évoquer avec les artistes retenus :

- leur propre quotidien professionnel,
- les particularités des parcours des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité et surtout
- la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, à ces enfants et ces jeunes leurs présences (celles des artistes et de leurs œuvres respectives).

C'est à partir de cet échange et de ce dialogue que se co-construisent des actions aux formes diverses favorisant pratiques artistiques et culturelles.

Elles ont toujours pour objectifs :

- de créer et de renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques et éducatives,
- de favoriser l'immersion de ces enfants et de ces jeunes dans le monde qui les entoure,
- de rendre les équipes pédagogiques et éducatives les plus autonomes possibles en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture,
- de favoriser les interactions entre les établissements scolaires, mais également, au sein de chacun d'entre eux, de rayonner au-delà de la seule classe d'accueil (UPE2A).

Quelle que soit la forme d'action retenue par chaque équipe pédagogique ayant souhaité rencontrer les artistes (ou du moins l'un d'entre eux), elle est toujours conçue de manière à ce qu'elle puisse faire percevoir, par le plus grand nombre possible, la singularité et la force de la démarche artistique qui la sous-tend. Ceci en faisant, mais cela va de soi, la part belle à l'expérimentation et à l'imagination.

Des **passerelles entre les deux artistes** peuvent être envisagées sans caractère obligatoire.

Procédure à suivre pour chaque candidat

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e). Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il ou elle a une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique.

Il ou elle détient, de préférence, un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
2. un curriculum vitae,
3. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e).

NB : il n'y a pas de projet à produire. Il est en revanche souhaité que la lettre de motivation évoque certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes éducatives rencontrées au cours de cette mission.

Les candidatures sont à adresser jusqu'à la date du **7 mars 2022 au plus tard** par courriel, sous format PDF (nombre de pages limité à 30, le tout sur un seul fichier de moins de 40 Mo) à l'adresse suivante : cvalentin@legrandbleu.com (sujet : **MIAA** – suivi du **nom** du candidat ou de la candidate).

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection. La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom des artistes retenu(e)s le **5 avril 2022**

Pour plus d'informations :

Christine Valentin, Chargée des relations avec le public et des actions culturelles

03 20 00 55 72 – 06 83 11 62 18

Le Grand Bleu – Lille

36 avenue Marx Dormoy

59 000 LILLE

Établissements scolaires de la MEL accueillant des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire, au collège et au lycée :

Écoles	Collèges	Lycées
LILLE école Wagner	LILLE collège Boris Vian	
LILLE école Boufflers	LILLE collège Franklin	
LILLE école Ampère	LILLE collège Louise Michel	
LILLE école Chénier-Séverine	LILLE collège Lévi-Strauss	LILLE lycée Aimé Césaire
LILLE école Michelet	LILLE collège Miriam Makeba	LILLE lycée Fénelon
LILLE école Herriot	LILLE collège Nina Simone	
LILLE école Descartes-	LILLE collège Verlaine	
Montesquieu	LILLE collège Louise Michel	
LILLE école Saint-Exupéry-Ségur		
LILLE école Launay	LA MADELEINE collège Yvonne	

<p>LILLE école Viala – Voltaire LILLE école Arago-Jacquart LILLE école Cornette LILLE école Lamartine LILLE école Berthelot-Sévigné LILLE école Berthelot- Verne</p> <p>LEZENNES école Jules Ferry</p> <p>MONS-EN-BAROEUL Ecole La Paix</p> <p>RONCHIN Ecole Jean Moulin</p> <p>VILLENEUVE D’ASCQ Ecole Picasso</p>	<p>Abbas</p> <p>LAMBERSART collège Lavoisier</p> <p>MONS-EN-BAROEUL collège Descartes</p> <p>RONCHIN Collège Anatole France</p> <p>VILLENEUVE D’ASCQ Collège Simone de Beauvoir</p>	
<p>ROUBAIX école Olivier de Serres ROUBAIX école Lavoisier ROUBAIX école Léo Lagrange ROUBAIX école Condorcet</p> <p>TOURCOING école Lavoisier</p> <p>WATTRELOS école Brossolette</p>	<p>ROUBAIX collège Mme de Sévigné ROUBAIX collège Jean-Baptiste Lebas ROUBAIX collège Anne Frank ROUBAIX collège Baudelaire ROUBAIX collège Rosa Parks ROUBAIX collège Van Der Meersch ROUBAIX collège Jean-Baptiste Lebas</p> <p>TOURCOING collège Curie</p> <p>WATTRELOS collège Néruda</p>	<p>ROUBAIX Lycée Jean Moulin ROUBAIX Lycée Van Der Meersch</p>
<p>Antenne scolaire mobile école Groupe scolaire Saint Adrien, Villeneuve d’Ascq</p>	<p>Antenne scolaire mobile - collège Groupe scolaire Saint Adrien, Villeneuve d’Ascq</p>	<p>/</p>